



www.fo-metaux.org



P. 6
Tous contre l'austérité avec FO



P. 14
L'USM 13 poursuit son développement



P. 19
FO remporte 15,25 % des voix lors des élections TPE

Fédération FO de la métallurgie

LE JOURNAL



RENAULT : L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS



© DR

l'efficacité réformiste



516 • février 2013

N°CPPAP 0215s07170

Editorial 3

Le dossier

Renault :
l'année de tous les dangers 4-5

Actualité sociale

Tous contre l'austérité avec FO 6
Texas Instruments :
préserver les compétences 7
ArcelorMittal Florange continue de se battre
pour la survie de l'acier lorrain 8
Honeywell : alerte à l'amiante ! 9
KME : éviter le pire 10

Actualité syndicale

Ascometal à l'assaut de la représentativité 10
USM de Côte d'Or : sur tous les fronts 11
L'USM des Bouches-du-Rhône poursuit
son développement 14
PCA Metz : l'heure de la reconquête 15
Mécachrome Aubigny :
parés pour les élections 15
USM du Rhône :
répondre aux inquiétudes 16

Pour FO, les retraités ne sont pas des nantis 16
La crise n'entame pas
le dynamisme de FO dans le Haut-Rhin 17
Région Parisienne : dernière ligne droite
avant le congrès 18

InFOs

FO remporte 15,25 % des voix
lors des élections TPE 19

Vos droits

Les apprentis :
des droits à part entière ! 20

Jeux

Des Métaux et des mots 22

Chiffres à connaître

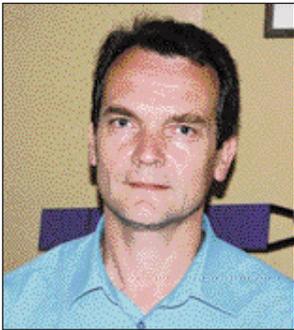
- > **SMIC horaire brut** : sur les 12 derniers mois (+ 1,2 % hors tabac). 9,43 euros
- > **SMIC brut mensuel** : 1430,22 euros
- > **Plafond de la sécurité sociale** : 3 086 euros par mois (pour l'année 2013 : 37 032 euros)
- > **Coût de la vie** : +0,3 % en décembre (+0,3 % hors tabac); +1,2 % en glissement
- > **Chômeurs** : 3 132 900 (catégorie A, au 31 décembre 2012)
- > **Indice de référence des loyers** : 123,97 (4^e trimestre 2012).
- > **Taux d'intérêt (25 janvier)** : 0,07% au jour le jour.

Et toujours l'information en ligne sur...

www.fo-metaux.com



Un jour sombre pour les salariés



Frédéric Homez
Secrétaire général.

Le 11 janvier, le MEDEF, la CGPME, l'UPA, avec la CFDT, la CFTC et la CFE/CGC, ont décidé de conclure un accord interprofessionnel, soi-disant historique et sur la prétendue sécurisation de l'emploi. FO ne sera pas signataire de cet accord, car il remet en cause le code du travail avec davantage de flexibilité en faveur des employeurs, à savoir :

- un nouveau contrat de travail en CDI, attaquant de fait le CDI traditionnel, alors qu'il existe déjà bien des formes de contrats de travail précaires ;
- des délais raccourcis pour pouvoir licencier plus facilement lors des plans de sauvegarde de l'emploi ;
- des délais de recours juridiques et de prescription réduits pour les salariés ;
- des accords « compétitivité » majoritaires qui peuvent réduire les salaires, imposer de la mobilité, réduire les avantages acquis lors des 35 heures, augmenter le temps de travail sans contrepartie, etc. Enfin, l'accord permet de licencier des salariés qui refuseraient individuellement de modifier leur contrat de travail, et de plus sans les garanties d'un PSE.

Ces mesures seront applicables à partir du moment où le gouvernement et les parlementaires les auront retranscrites dans une loi, et cela risque d'aller assez vite, avec un vote vers mars ou avril. Il faut savoir que le gouvernement veut retranscrire cet accord interprofessionnel tel quel.

FO va engager des recours et faire du lobbying auprès des parlementaires afin de tenter que cet accord, comprenant trop de contraintes, ne soit pas retranscrit en l'état.

La liste des contraintes est longue. Afin d'entrer dans le détail et de les expliquer, vos délégués FO vous distribueront prochainement un argumentaire de quatre pages. Vous pourrez ainsi vous faire votre propre

avis, car les signataires vont essayer de vous convaincre en expliquant qu'il y a des avantages et contreparties intéressantes, au travers notamment :

- de la généralisation de la couverture des frais de santé ;
- de l'amélioration de la portabilité de la couverture santé et prévoyance pour les demandeurs d'emploi ;
- de la création de droits rechargeables à l'assurance chômage ;
- de la taxation des contrats précaires, etc.

La liste des avantages est factice, car les contraintes seront plus vite mises en œuvre que les éventuels avantages, qui doivent attendre non seulement la loi, mais également de futures négociations où les employeurs auront l'obligation de négocier, mais pas forcément de conclure. De plus, nous sommes inquiets sur la généralisation de la couverture santé, car la plupart des salariés -94%- sont déjà couverts. Pour la mettre en œuvre, nous sommes persuadés que les employeurs, qui répètent à cor et à cri qu'il faut diminuer leurs charges et les cotisations, feront payer aux salariés cette fameuse généralisation, au détriment des augmentations salariales ou de nos systèmes paritaires.

Le 24 janvier, FO a organisé un meeting à Paris contre l'austérité. Jean-Claude Mailly s'est exprimé devant plus de 6 000 militants. Avec une crise qui n'en finit pas et qui n'arrête pas de toucher en Europe les populations en leur faisant payer ses effets néfastes, sans que l'on s'attaque vraiment à ses causes réelles.

FO va continuer de se battre contre le fléau de l'austérité et contre un accord interprofessionnel dangereux pour les salariés. Face à une crise qui n'a que trop duré, il faut relancer les économies, et cela passe par des augmentations salariales, non par la réduction des droits.

Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp. Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0215s07170

Rédaction : ADH

Publicité : PMV
9, rue Baudoin,
75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metaux.fr

Renault : l'année de

Quelques mois à peine après l'annonce du plan de réduction d'effectifs de PSA, des mesures similaires. Dans le même temps, Renault entame des négociations de truquer les cartes ? Notre organisation est mobilisée et bien décidée à ce

L'annonce faite par le constructeur au losange le 22 janvier était-elle une surprise ? Malheureusement non. Voilà maintenant de nombreuses années que Renault s'inscrit dans une logique de réduction de ses effectifs, au gré de sa stratégie de délocalisation. Pourtant, en ce début 2013, le groupe frappe fort : 7 500 suppressions de postes ont été annoncées, qui se déclineront probablement comme suit : 2 000 dans l'ingénierie, 1 300 dans le tertiaire, 4 200 dans les usines. L'opération doit se réaliser en quatre ans contre « l'engagement » qu'il n'y aurait ni plan de départs volontaires ni licenciements secs ou économiques. Et à y regarder de plus près, le nombre d'emplois menacés de disparition est bien plus élevé. En effet, le groupe a annoncé dans le même temps que la GPEC était prolongée jusqu'en 2016 et la DACS (Dispense d'activité des carrières spécifiques), dispositif qui prévoit une suspension de contrat rémunérée à 75 % du salaire pour les collaborateurs qui pourraient faire valoir leurs droits à la retraite dans les trois ans, était étendue à tous les collabora-

teurs, quel que soit leur statut et sans critère de pénibilité. « La GPEC, qui prévoyait 1 600 embauches, se retrouve prolongée alors que moins de 600 embauches ont été réalisées ! », tempête le délégué syndical central FO Renault Laurent Smolnik. Résultat : ce sont en réalité près de 8 260 emplois qui risquent de disparaître. Réunis en coordination à la Fédération FO de la métallurgie le 16 janvier, les délégués syndicaux FO de Renault n'ont pas manqué d'exprimer leurs inquiétudes.

Préserver les compétences

Au final, cela reviendrait à réduire les effectifs français de Renault de 14 % ; une véritable purge ! D'autant que, en dix ans, le secteur automobile hexagonal a déjà perdu 39 000 emplois. Une tendance qui devrait s'accroître dans les cinq prochaines années, l'Observatoire de la métallurgie parlant de 50 000 destructions dans l'automobile en France d'ici à 2020. Aujourd'hui, on produit un peu plus de 2,2 millions de voitures. La plupart des spécialistes estiment que si on

passer sous les 2 millions, c'est le saut dans l'inconnu : le délitement probable de toute la filière. Or, quand les usines ferment, les compétences risquent de disparaître à jamais. Ce que notre organisation ne saurait accepter. « L'expérience d'opérations de ce type en interne, déjà réalisées dans le passé, montre que le risque de pertes de compétences est réel, explique le secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot. Vu la situation de l'emploi en France chez Renault, la perte de nouvelles compétences nous interroge quant à la capacité des établissements d'ingénierie et de production en France à demeurer compétitifs, quelles que soient les mesures prises par ailleurs. Nous ne pouvons cautionner une telle politique. » Avec les annonces de PSA à l'été 2012, il est possible de se demander si Renault ne profite pas d'une sorte d'effet d'aubaine pour sortir son propre plan. Ce qui est surprenant, c'est son ampleur. A croire que la concurrence s'est déplacée sur le terrain des suppressions d'emplois... L'annonce est d'autant plus choquante que le constructeur a d'ailleurs fait part dans la foulée d'un nouveau record de ventes de véhicules hors d'Europe en 2012, avec 1 279 598 véhicules (+9,1 % par rapport à l'année précédente). Pour FO, l'internationalisation du groupe et son développement ont été rendus possibles par les efforts des salariés qui, en retour de leur investissement, ne sont récompensés que par des destructions d'emplois et des dégradations de leurs conditions de travail, alors que Renault n'a aucun mal à investir des milliards d'euros pour s'implanter en Russie ou au Maghreb... « On sait très bien que les sites de production français sont en sous-charge depuis plusieurs années, fait remarquer Laurent Smolnik. Et le choix de ce terme est assumé car donner de la production à des sites hors France relève d'une stratégie de Renault. »



Les délégués FO de Renault lors de leur coordination du 16 janvier à la Fédération.

tous les dangers

c'est au tour de l'autre géant français de l'automobile, Renault, d'annoncer avec les partenaires sociaux sur la compétitivité. Mauvais timing ou volonté que les salariés ne payent pas les pots cassés de l'opération. Explications.



Face aux difficultés, les équipes FO des deux constructeurs sont solidaires.

Cette annonce intervient aussi dans le contexte d'une « négociation » en germe sur la « compétitivité ». La direction de Renault a engagé, depuis l'automne 2012, des discussions avec les organisations syndicales de l'entreprise, en vue d'une négociation sur la compétitivité de Renault en France qui a officiellement débuté le 29 janvier, dont FO Renault avait fait une journée d'action pour rappeler sa vigilance sur ce dossier. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les partenaires sociaux n'ont pas vraiment eu l'impression d'être entendus lors de ces réunions préparatoires au cours desquelles la direction se proposait de « définir les conditions et moyens permettant d'assurer pour Renault en France une « base » solide et durable pour les activités industrielles, de recherche et de développement et du tertiaire ». Le contenu de son projet d'accord ? Une politique salariale fixée au ras du plancher pour les 4 années à venir et le risque d'un enterrement de première classe pour les nombreux accords négociés par FO au fil des années et des sites

sur des sujets tels que l'aménagement du temps de travail, le compte épargne formation, etc. « Faire table rase du passé en revenant de manière unilatérale sur les avantages dont bénéficient les salariés réduit les marges de négociations à zéro, regrette Laurent Smolnik. Quant aux contreparties proposées, par exemple la production de 80 000 véhicules, très probablement pour Nissan, en France, ce qui ne représente que 6 mois de travail pour un site, elles sont plus qu'insuffisantes. »

Déséquilibre

D'autant que la direction a déjà fixé une date de clôture pour cette négociation, 15 jours plus tard, ce qui a de quoi laisser sceptique quant à la marge de manœuvre existante pour des conditions favorables à un rapprochement des parties. « Un accord sur les bases posées par la direction à l'ouverture de la négociation est déséquilibré, tranche Jean-Yves Sabot. Il faudra que la direction assu-

me ses responsabilités face au résultat final si elle campe sur ses positions. »

Si le télescopage de l'annonce des suppressions d'emplois et de la négociation sur la compétitivité ne doit rien au hasard mais tout à la stratégie de Renault, c'est une nouvelles fois sur les salariés et les organisations syndicales que s'exerce la pression. Afin d'enfoncer le clou, la direction a clairement expliqué que, à défaut d'un accord, l'engagement de ne pas fermer de sites ne pourrait être tenu et que des fermetures de site seraient inéluctables. Quant à l'engagement de ne pas faire de PSE, il ne serait, lui, pas tenable... « Face à ces menaces, les déclarations de bonnes intentions de la direction ne masquent pas le flou d'ensemble de la manœuvre, ce qui n'est absolument pas de nature à rassurer les salariés, conclut Jean-Yves Sabot. Si la mauvaise conjoncture guide les décisions de Renault, pourquoi le constructeur refuse-t-il d'inscrire son accord dans un calendrier à durée déterminée ? FO ne dit pas « non » par principe, c'est plutôt que la direction ne propose presque rien. Sans engagements sur les sites et l'emploi, la direction ne crée pas les conditions d'une négociation équilibrée. »



Tous contre l'austérité avec FO

A l'appel de notre Confédération, plus de 6 000 militants et responsables FO issus de toutes les Fédérations et des Unions Départementales se sont retrouvés le 24 janvier à Paris, à la Halle Freyssinet, pour un grand meeting européen contre l'austérité.



Jean-Claude Mailly a prononcé un discours combatif.

C'est devant une salle pleine à craquer que s'est déroulé le meeting contre l'austérité de FO le 24 janvier. Anne Demelenne, secrétaire générale de la FGTB (Belgique), Candido Mendez Rodriguez, secrétaire général de l'UGT (Espagne) et Georges Dassis, GSEE (Grèce) se sont succédés à la tribune pour rappeler aux militants que la crise frappe partout en Europe et que c'est l'ensemble des salariés du Vieux continent qui est victime des politiques d'austérité contre lesquelles le mouvement syn-

dical européen se bat de manière solidaire. En montant à la tribune, le secrétaire général de la Confédération FO a d'ailleurs souligné que cette solidarité était une exigence nationale, européenne et internationale, saluant les actions menées par ses homologues. « On ne peut plus rester spectateurs », a-t-il déclaré.

Stigmatisant l'austérité comme une impasse et un leurre qui ne saurait offrir de solution à la situation actuelle, il a rappelé le diagnostic posé par FO de longue date : « Nous sommes face à une crise du capitalisme libéral, née de la déréglementation et des privatisations. Les politiques qu'on nous propose aujourd'hui ne conduisent qu'à plus d'inégalités, de précarité, de spéculation. C'est une logique d'autant plus inacceptable qu'elle transfère, de plus, les risques et les conséquences sur les seuls salariés. L'austérité est un suicide social, économique et démocratique ! »

Dénonçant l'accord sur la flexi-sécurité comme « fossoyeur du droit du travail », il est revenu sur son contenu et a démontré que si victoire il y avait, elle était celle du patronat et certainement pas celle du dialogue social. « La bataille ne fait que commencer sur ce dossier, a-t-il promis, et nous continuerons en

toute liberté et en toute indépendance à lutter pour qu'il soit modifié. »

Alors que l'urgence est chaque jour plus grande sur le dossier de l'emploi, Jean-Claude a insisté sur la remise en débat de la politique salariale et de son amélioration, levier incontournable pour sortir de la crise. « Mais il faut aussi une politique industrielle et économique qui n'existe pas pour le moment », a-t-il déclaré en prenant pour exemple Florange et la cacophonie gouvernementale qui a entouré la gestion du dossier, citant la nationalisation partielle et temporaire comme outil de stratégie industrielle. Il a d'ailleurs rendu hommage au travail effectué par notre Fédération sur de nombreux dossiers, notamment dans l'automobile et l'aéronautique, ou sur la banque industrielle.

Rappelant que, si le dialogue reste l'arme principale de notre organisation il n'exclut pas le rapport de force, il faudrait rester ferme dans les combats à venir. « Les salariés doivent être entendus et respectés, a-t-il conclu. A cet égard, notre rôle est essentiel. C'est pourquoi nous ne devons jamais baisser la tête et continuer d'agir fidèlement aux valeurs de liberté et d'indépendance qui font que nous sommes fiers d'être FO ! »



Les métallos étaient nombreux à avoir fait le déplacement pour assister au meeting.

Texas Instruments : préserver les compétences

L'année 2014 marquera pour Texas Instruments le terme de 50 années d'activité sur la Côte d'Azur. En effet, la nouvelle est tombée fin 2012 : le site de Villeneuve-Loubet, dans les Alpes-Maritimes, va fermer ses portes. Aujourd'hui, les salariés se battent, la rage au ventre, non pas seulement pour la survie du site mais pour des conditions de reclassement dignes de ce nom et permettant, surtout, de préserver leurs compétences.



Une mobilisation massive.

Déjà, en octobre 2008, un plan social avait touché le site, entraînant le départ de 350 personnes sur un effectif de 920. Motif : La chute des ventes de téléphonie mobile, un secteur qui représente 50% de l'activité du site. En octobre 2012, rebelle. Cette fois, le groupe texan annonce l'arrêt des activités de micro-processeurs et de connectivité sans fil destinés aux smartphones et tablettes, autrement dit son retrait définitif du marché des mobiles. La peur d'un nouveau plan social refait surface. La crainte se confirme le 15 novembre, quand le groupe dévoile un vaste plan de suppression de 1 700 postes à travers le monde. Le 18 décembre, le couperet tombe : le plan de sauvegarde de l'emploi concernera 517 emplois sur les 541 que compte le site azuréen qui, en conséquence, est promis à la fermeture. L'explication, de l'aveu même du responsable de la Division Mobile à Dallas : une erreur stratégique de l'entreprise. Le gouvernement exprime rapidement sa détermination à sauver le site, de même que les pouvoirs publics

locaux, inquiets de l'impact que la disparition de TI pourrait avoir sur la technopôle Sophia-Antipolis.

L'action continue

FO, organisation majoritaire sur le site avec 100 % des voix aux 1^{er} et 3^e collèges, plus de 60 % au 2^e et 5 des 6 sièges du CE, se démène aux côtés des salariés, avec le soutien de l'USM des Alpes-Maritimes. Les délégués syndicaux sont décidés à ne pas se laisser faire : « Si TI ne veut plus de nous pour des raisons économiques, nous restons persuadés que des équipes high-tech comme les nôtres intéresseront des entreprises qui, elles, auront la volonté de s'engager et de continuer dans la voie de l'innovation. » Depuis l'annonce de la restructuration, FO a cherché un expert et un avocat pour épauler le Comité d'Entreprise, a obtenu des mesures d'accompagnement pour les salariés trouvant un nouveau poste avant la fin du PSE, a pris contact avec tous les élus locaux et, surtout, quotidiennement aux côtés des salariés pour

répondre à leurs questions et les accompagner.

En mars 2012, un accord est signé, proposant un ensemble de mesures d'accompagnement pour les salariés, notamment une recherche de reclassement interne, un congé de reclassement, l'assistance d'un conseiller spécialisé pour aider à la recherche d'un emploi, des possibilités de formation, une aide technique et financière à la création d'entreprise, etc.

Mais l'action ne s'arrête pas là. Les organisations syndicales de Texas Instruments France ont été reçues le 10 janvier par Gilles Rabin, conseiller du ministre du Redressement productif, en présence du secrétaire général de la préfecture, de la sous-préfète de Grasse et du commissaire au Redressement productif pour la région PACA, à la préfecture des Alpes Maritimes. Au moment où se tenait la réunion à la préfecture, plus de 300 salariés se sont rassemblés pour manifester leur inquiétude devant les grilles de Texas Instruments France. Et une délégation FO Métaux était reçue au ministère dans le même temps. Elle expose de nouvelles pistes de travail, fait des propositions et pris acte des propositions qui sont faites, à savoir : la mise en place rapide d'un chargé de mission avec des connaissances financière et technologiques qui sera l'interface entre les salariés, les élus, l'Etat et d'éventuels repreneurs ; la création d'un comité stratégique de filière sur le numérique à venir dans le cadre de la CNI ; l'engagement de la réflexion sur le renforcement de l'attractivité du territoire et sa redynamisation, que notre organisation veut voir orientée vers les cadres, qui sont la population la plus touchée par le PSE. Une nouvelle réunion doit se tenir en février pour faire un premier point sur les avancées du dossier.

ArcelorMittal Florange continue de se battre pour la survie de l'acier lorrain

Après une fin d'année 2012 qui aurait brisé le moral de tout autre, les salariés d'ArcelorMittal ont réaffirmé leur détermination et leur combattivité lors de leur assemblée générale du 18 janvier. Bien décidés à poursuivre leurs actions, ils demandent que le plan de reprise écarté par les pouvoirs publics revienne au centre des discussions pour assurer enfin un avenir à Florange.



La délégation FO à la sortie de l'Élysée.

Les sidérurgistes d'ArcelorMittal Florange se sont retrouvés en assemblée générale des salariés le 18 janvier pour faire le point sur leurs actions, leurs revendications et la suite de leur combat quant à l'avenir de leur site. N'en déplaise à celles et ceux qui soutiennent que les organisations syndicales ne représentent qu'elles-mêmes, près de 600 salariés, pour la plus grande partie non syndiqués, étaient présents, sans compter les élus politiques locaux. Soit 30 % des effectifs du site – un chiffre d'autant plus significatif quand on sait que le site tourne 24h/24-, montrant par là même que l'ampleur du soutien au combat mené par FO, membre de l'intersyndicale, et les autres organisations.

Pour cette première assemblée générale depuis la « semaine noire » de décembre dernier qui avait vu les espoirs des salariés sérieusement douchés, un mot résumait bien l'état d'esprit des salariés : combatif ! Malgré les revers et

au bout de 18 mois de mobilisation, ils restent plus déterminés que jamais à préserver le site et les emplois.

Revendication

Principal sujet de cette assemblée générale ? Le dossier de reprise qui a été écarté par le pseudo « accord » conclu entre Mittal et les pouvoirs publics, dont beaucoup de connaisseurs de l'affaire considèrent qu'il n'est pas viable. Le plan de reprise concocté par le groupe belge CMI aurait en effet permis de conserver les 629 emplois menacés et prévoyait même 1 000 embauches sur cinq ans. Les salariés ont donc décidé que ce plan devait être rendu public dans sa totalité et ont missionné une délégation pour porter cette demande à l'Assemblée nationale le 23 janvier.

Ce même jour, FO et les autres organisations syndicales étaient reçus à l'Élysée pour remettre une pétition inti-

tulée « L'acier lorrain vivra ! », qui exige une reprise du site avec une nationalisation temporaire pour échapper aux griffes de Mittal. Les métallos comptent sur ce texte, qui a recueilli près de 30 000 signatures (le double du nombre d'habitants de la circonscription de Florange) pour faire revenir le dossier sur la table des négociations afin de parvenir enfin à une solution viable. « La revendication centrale est aujourd'hui celle que FO avait formulé face au Premier ministre le 5 décembre, constate le secrétaire fédéral Frédéric Souillot : obtenir une réunion tripartite entre l'Etat, l'entreprise et les partenaires sociaux afin de reprendre le dossier à zéro sur la base du rapport Faure, qui démontre la viabilité de Florange, et dans l'optique de sa reprise. Sans cela, nous risquons de voir mourir l'acier lorrain, car l'accord existant est pire que ce que l'on nous proposait il y a 18 mois ! »

Sur le site, si cette assemblée générale était la première depuis décembre, les sidérurgistes n'ont pas pour autant baissé la garde. Ils continuent de mettre la pression en organisant des actions commandos de blocage et en restant mobilisés. Ils restent également vigilants pour contrer les tentatives de récupération politique, inévitables mais inacceptables dans ce genre de cas. Le temps et la météo n'ont en rien entamé leur détermination et leur conviction que la seule solution satisfaisante pour pérenniser le site et les emplois qui s'y rattachent réside dans la négociation d'un accord avec les organisations syndicales. Ils sont prêts, avec le soutien à tous les niveaux de FO, à se battre aussi longtemps qu'il le faudra pour y parvenir.

Honeywell : Alerte à l'amiante !

Alors que le plan de sauvegarde de l'emploi est en cours d'application, les salariés d'Honeywell à Condé-sur-Noireau se battent également sur un autre terrain : celui de la reconnaissance de leur exposition à l'amiante. Ils se sont rendus au ministère du Travail le 15 janvier.



Salariés, anciens salariés, élus locaux : ils étaient 200 à s'être déplacés à Paris pour soutenir la délégation reçue au ministère du Travail.

Il y a plus d'un an, le fabricant américain de plaquettes de frein Honeywell annonçait la fermeture du site de Condé-sur-Noireau (Basse-Normandie). Notre organisation s'était fortement mobilisée à l'époque pour défendre les emplois et le site. Aujourd'hui, c'est un autre dossier qui a conduit près de 200 salariés de l'entreprise à venir à Paris, le 15 janvier, pour manifester devant le ministère du Travail : l'amiante. Cette réunion, FO et les élus locaux l'avaient demandé. Son but ? Obtenir une extension de l'arrêt « amiante » qui permettrait à l'ensemble des salariés du site condéen d'être éligibles au dispositif de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (CAATA). C'était l'aboutissement d'un long processus pour eux, avec le soutien notable des élus locaux, qui avaient voté à l'unanimité le 17 septembre dernier, lors du conseil municipal de Condé-sur-Noireau et du conseil de la communauté de communes du pays de Condé et de la Druance,

une motion en faveur des salariés exposés à l'amiante de l'usine Honeywell. La salle était d'ailleurs comble avec la présence d'une centaine d'employés du site.

Reconnaissance

Une délégation comprenant la secrétaire fédérale Nathalie Capart, le délégué syndical FO Honeywell et secrétaire du CE Olivier Gauguin, le secrétaire FO du CHSCT Xavier Marie et Yann Thomas a rencontrés les conseillers du ministre du Travail Lionel de Taillac et Xavier Geoffroy. Etaient également présents des représentants des autres organisations syndicales, ainsi qu'Alain Tourret, député du Calvados, Yves Goasdoué, député-maire de Flers et de Pascal Allizard, maire et conseiller général de Condé-sur-Noireau. La délégation a pu développer des arguments juridiques et politiques, mais aussi apporter des

éléments concrets pour soutenir sa demande.

En effet, si les salariés d'Honeywell ne travaillent plus l'amiante (le site ayant été reconnu amiante avant 1997), ils y restent exposés, le site n'ayant pas été désamiante. Ils travaillent donc au contact de ce dangereux matériau, dont les fibres et poussières restent présentes partout dans l'entreprise, avec les mêmes conséquences sanitaires pour les salariés qui y sont exposés, ainsi que tous les relevés effectués le prouvent. Notre organisation et les membres de la délégation ont tenu à montrer qu'ils n'étaient pas uniquement dans la revendication mais aussi dans la démonstration en produisant un arrêt de la cour d'Appel de Douai appelé à faire jurisprudence puisqu'il retient un cas de travail au contact de l'amiante et non pas de travail de l'amiante.

À l'appui de leur demande ou en réponse aux questions de leurs interlocuteurs, les membres de la délégation ont apporté d'autres éléments nouveaux. Notamment le relevé des déclarations de maladie liées à l'amiante réalisé par le CHSCT : Ils ont ainsi démontré que, de 2001 à 2012, 353 personnes ont été déclarées en maladie professionnelle, alors que l'amiante est interdite depuis le 1er janvier 1997. Les conseillers du ministre se sont engagés à examiner tous les documents qui leur ont été remis avant de recevoir les représentants de la direction le 18 janvier et de transmettre le dossier pour avis à la Commission nationale des accidents du travail et maladies professionnelles (CAT/MP). Les salariés qui avaient bravé le froid et les intempéries pour venir soutenir la délégation, sont repartis vers leurs foyers avec le sentiment d'avoir été –enfin ! – entendus.

KME : éviter le pire



Le site KME de Givet.

Les salariés du groupe KME, spécialiste de la transformation du cuivre, ont eu une bien mauvaise surprise en octobre dernier, quand ils ont appris que l'entreprise prévoyait de « réduire ses coûts de structure » en supprimant 50 emplois, et envisageait également un partenariat entre l'usine de Niederbrück (Alsace) et une société espagnole, au détriment du site de Givet. L'inquiétude gran-

dit à mesure que la menace se précise. Finalement, ce sont 72 postes de travail dans trois usines (Niederbrück en Alsace, Boisthoirel dans l'Orne et Givet) ainsi qu'au siège social et au centre de refendage de Besançon qui sont sur la sellette. Dans le même temps, la direction abandonne le projet de partenariat franco-espagnol. Une bouffée d'oxygène pour le site de Givet, qui devrait continuer de fournir des billettes pour Niederbrück ? Pas si sûr, puisque la direction fait savoir dans la foulée que « la livraison par Givet ne permet pas actuellement à l'activité un bénéfice pour un boni métal compétitif ». Comme si cela ne suffisait pas, une nouvelle annonce intervient au retour des vacances de Noël : la fonderie de Givet sera « mise en sommeil ». Entretemps, les salariés, décidés à ne pas se laisser faire, mandate un cabinet d'expert pour se pencher sur le dossier. Ils sont rapidement contraints de voter

une motion en CE et CCE le 9 janvier, face aux difficultés que rencontre le cabinet pour obtenir les informations nécessaires à son expertise.

Alors que les salariés en sont encore à essayer de digérer ces nouvelles, nouveau rebondissement : à la mi-janvier, à l'occasion d'un comité central d'entreprise qui se tient à Courbevoie (Hauts-de-Seine), l'intersyndicale met en exergue plusieurs « vices de forme », avant de quitter dans la foulée la réunion. Depuis, toutes les procédures (y compris celles devant impacter Givet) sont suspendues. « La direction va maintenant devoir en lancer de nouvelles, explique le délégué syndical FO Benoit Leconte. Ce qui peut prendre quelques semaines, voire plusieurs mois. Pour autant, les menaces qui pèsent sur la fonderie et le pôle administratif de l'entreprise restent on ne peut plus d'actualité et nous devons continuer de nous battre pour éviter le pire. »

Ascometal à l'assaut de la représentativité



Notre organisation entend se renforcer chez Ascometal.

Les métallos d'Ascometal Custines (Meurthe-et-Moselle) se sont réunis le 18 janvier à l'occasion de leur assemblée générale autour du secrétaire fédéral Frédéric Souillot, du secrétaire de l'UD 54 Patrick Feuillatre et du secrétaire adjoint de l'USM 54 Laurent Bernard.

Au cœur des échanges : les élections professionnelles et la représentativité. L'an dernier, ce groupe qui comprend cinq sites sur

le territoire français et réalise des produits semi-finis pour le secteur aéronautique, l'armement, l'automobile ou encore l'outillage, a affronté un plan de sauvegarde de l'emploi que notre organisation a géré au mieux des intérêts des salariés. Mais si la situation de l'entreprise s'est depuis améliorée, reste qu'il faut pouvoir peser pour défendre les emplois et les sites. Celui de Custines est pour le moment le seul sur

lequel FO est représentatif. Le secrétaire fédéral Frédéric Souillot a d'ailleurs félicité les militants pour l'excellent travail qu'ils ont accompli afin de parvenir à ce résultat. Mais il est à présent temps de passer à la vitesse supérieure.

Dans la perspective des élections professionnelles qui se dérouleront dans 4 ans, les métallos se sont accordés sur la nécessité de progresser sur le site de Custines et de se développer partout ailleurs afin de reconquérir la représentativité de notre organisation sur l'ensemble du groupe. Dans cette optique, et en lien avec la Fédération, l'Union Départementale et l'USM, ils ont dressé un plan de bataille électorale dans lequel Custines tiendra le rôle de fer de lance. Pour marquer le coup d'envoi de long et patient travail de terrain qui doit permettre à FO de reprendre une place centrale chez Ascometal, les représentants départementaux et fédéraux de notre organisation seront d'ailleurs présents sur le site le 20 février afin de lancer officiellement cette campagne de reconquête.

USM de Côte d'Or : sur tous les fronts



En Côte d'Or, il faut compter avec FO.

Plus d'une quarantaine de métallos de Côte d'Or avaient bravé la neige pour se retrouver à l'UD 21 le 18 janvier pour l'assemblée générale de leur USM autour de leur secrétaire Jean-Pierre De Oliveira, et en présence de Florent Clariana, du secrétaire de l'UD 21 Edouard Guerreiro et de son secrétaire adjoint Franck Laureau, du secrétaire de l'USM de l'Yonne Anthony Georges, du secrétaire de l'USM de Saône-et-Loire Patrick Martin et du délégué syndical central SCA (Citroën) Patrick Chandon.

Les interventions ont été nombreuses sur le contexte économique difficile qui prévaut dans le département, et que de nombreux patrons tentent de mettre à profit pour essayer d'imposer une politique salariale au rabais. Ce que notre organisation ne laisse pas faire. Jean-Pierre De Oliveira a d'ailleurs rappelé que la détermination était essentielle dans le combat syndical et qu'il ne fallait jamais baisser les bras. Opiniâtres, les métallos l'ont été dans le département cette année. De l'avis général, notre organisation y a mené une excellente négociation sur la valeur du point et obtenu un très bon résultat en le faisant passer de 4,48 à 4,58 euros. Quant aux négociations sur les RGMA, elles ont permis une augmentation moyenne de 2,23 %.

Florent Clariana est intervenu pour faire un point sur le dossier de la représentativité et sur les négociations salariales. Invitant les métallos à se déplacer pour le meeting FO du 24 janvier, il a également insisté sur la nécessité de poursuivre le développement de notre organisation et de renforcer sa présence dans tous les départements, comme le fait l'USM de Côte d'Or. En effet, au plan syndical, malgré les difficultés, FO continue de se développer. En témoignent deux créations de sections syndicales, chez TPC, et surtout chez Constellium Dijon, une entreprise jusqu'alors dominée par la CGT et dont les salariés se sont massivement ralliés à FO grâce aux efforts de Franck Laureau, ce que devrait confirmer les prochaines élections professionnelles dans l'entreprise. Dans certaines entreprises, la situation est parfois tendue, mais l'USM veille au grain et sait soutenir les militants quand il le faut. Jean-Pierre s'est félicité du dynamisme de l'USM, comme l'illustre le nombre de participants malgré une météo défavorable, ainsi que de la qualité des liens avec l'UD. Il a aussi tenu à remercier chaleureusement l'archiviste Michel Le Guen, « l'homme de l'ombre », pour son dévouement à l'USM, dont il incarne la mémoire, et pour son militantisme. Enfin, les militants ont élu France Penotet au poste de secrétaire adjoint en remplacement de Manuela Diaz.

Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

“FO Métaux LE JOURNAL”

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération:

Tél. 01 53 94 54 27

Fax 01 45 83 78 87

FO
Métaux



**La meilleure résolution à prendre
pour bien commencer 2013 ?**





Adhérer à FO !

Pour tout renseignement, contactez votre délégué FO Métaux.

L'USM des Bouches-du-Rhône poursuit son développement

Réunis en assemblée générale le 8 janvier à l'UD de Marseille, les militants de l'USM 13 ont pu faire le point sur la situation sociale et industrielle de leur département. S'ils ont pu se réjouir des succès enregistrés, ils ont également évoqué les enjeux à venir pour notre organisation.



Les militants des Bouches-du-Rhône prêts à faire grandir FO.

Près de 80 militants des Bouches-du-Rhône se sont retrouvés à l'UD le 8 janvier pour l'assemblée générale de leur USM autour de leur secrétaire Gérard Ciannarella, et en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, de la secrétaire fédérale Nathalie Capart et d'Alain Comba qui représentait le secrétaire de l'UD 13 Gérard Dossetto. Avant de présenter le bilan de l'année écoulée, Gérard Ciannarella a remercié le syndicat FO d'Eurocopter pour l'appui logistique apporté à l'USM, les secrétaires fédéraux pour l'aide apportée à l'USM13 et la présence des USM des autres départements.

En ce début d'année, les métallos ont fait ensemble le point sur l'activité de notre organisation et sur ses succès dans les Bouches-du-Rhône en 2012. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que l'année écoulée a été aussi chargée que réussie. Si le développement syndical figure parmi les priorités de FO, l'équipe de l'USM 13 a été particulièrement efficace sur ce plan, puisque Gérard Ciannarella a fait état,

dans son rapport d'activité, de la création de neuf nouvelles sections (Bull Méditerranée, Renault Aix, Câblage Français, Centre d'essai BMW, Still, Docapost, Hélicoptère Aérostructure Services, Frêche Père & fils, PACA Ascenseur Service) !

Une année chargée

Au niveau territorial, le bon travail accompli par les militants permet à notre organisation de représenter 32 % des voix. L'USM 13 a été présente à l'ensemble des réunions de la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et de la Formation Régionale (CPREFP) et a présidé la Commission Régionale de Validation des Accords. Gérard a par ailleurs salué l'investissement des militants dans l'interprofessionnel. Il a rappelé qu'au niveau salarial, la grille mini de 2012 du département a augmenté jusqu'à 8% et la valeur de point pour le calcul de la prime d'ancienneté a augmenté de 2% en passant à 4,69 euros.

L'année 2012 a également été celle du Congrès Fédéral de notre organisation, à Montpellier du 6 au 8 juin, et pour l'organisation duquel les métallos des Bouches-du-Rhône, notamment d'Eurocopter, Gemalto et ArcelorMittal, ont donné un coup de main plus qu'apprécié. Outre sa participation à de nombreuses réunions syndicales dans le département (CFAI, métaux de Vitrolles, Marseille, La Ciotat, Arcelormittal, Eurocopter et les différentes coordinations à la fédération de Ball Packaging et ST Microélectronique), les militants ont aussi apporté leur aide et leur soutien lors des conflits chez ORTEC et chez Harsco Metal. Enfin, les formateurs du département que sont Gérard Ciannarella, Gérard Ramirez et Sylvain Ferrara, n'ont pas ménagé leur peine dans l'animation de plusieurs stages de formation de la Fédération, que 49 militants ont suivi.

Gérard a ensuite évoqué aussi les élections dans les TPE, dont les résultats sont tombés à la veille des vacances. Il a rappelé l'organisation qui a été mise en place par l'USM13 (trois secteurs avec des coordinateurs dans chaque secteur pour aller au contact de ses salariés) et a remercié l'UD et son secrétaire général Gérard Dossetto pour l'organisation et le financement qui a été mis en place pour préparer cette campagne (achat de stylos, location d'un camion publicitaire et d'un mini bus, publicité dans des différents journaux, etc.). Grâce à toutes ces initiatives et aussi à l'implication de tous les militants, notre organisation syndicale est la deuxième au niveau de notre région PACA avec 16,64 % des voix (11% cadre et 17,26% non cadre). En conclusion du bilan, Gérard Ciannarella, remercie très chaleureusement tous les délégués pour leur militantisme et implication au sein de FO Métaux.

PCA Metz : l'heure de la reconquête



Une équipe déterminée à reconquérir sa représentativité.

Les militants du syndicat FO PCA Metz se sont réunis le 10 janvier autour de leur secrétaire Rion Maryvon et en présence du secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot, du délégué syndical central PCA Christian Lafaye et du secrétaire de l'UD de la Moselle Alexandre Tott. Étaient également présents des militants et adhérents FO du site de Metz qui avaient pu se libérer de leur obligation pour assister à ce moment fort que représente l'assemblée générale annuelle d'un syndicat.

Eu égard à l'actualité chargée de ce début d'année, les participants ont abordé de nombreux thèmes, en particulier la situation financière préoccupante du groupe PCA, qui perd 7 millions d'euros par jour. Ont également été évoqués le plan de compétitivité voulu par le MEDEF, inacceptable en l'état et refusé par FO, ainsi que la situation d'ArcelorMittal. Les métallos sont bien sûr longuement revenus sur la situation de leur syndicat, qui ne cesse de se renforcer par de nouvelles adhésions. Ils comptent bien recon-

quérir leur représentativité lors des prochaines élections professionnelles de 2015. S'ils misent sur la force de notre organisation, la deuxième dans le groupe PCA, ils tablent également sur les nombreuses actions qu'ils mènent pour faire pencher la balance. « Rappelons encore une fois que si nous ne sommes plus représentatifs sur le site et que, contrairement aux 3 autres syndicats, nous avons peu de moyens, nous sommes malgré tout très actifs, a martelé Rion Maryvon. Aujourd'hui, seul FO informe les salariés régulièrement sur l'actualité du groupe et sur ce qui se trame au niveau du MEDEF et du gouvernement, par mails et par affichage, toutes les semaines dans les panneaux syndicaux. » Il a rappelé que FO a toutes les structures nécessaires pour défendre les salariés et l'industrie, et qu'aujourd'hui plus que jamais, qu'hier compte tenu de la crise et de la situation du groupe, il fallait un syndicat ferme mais réaliste pour préserver leurs intérêts, appelant les militants à faire savoir à tous qu'il n'y a qu'un seul vote efficace : le vote FO.

Mécachrome Aubigny : parés pour les élections



Les Mécachrome à la conquête des salariés.

Les militants FO du site Mécachrome d'Aubigny-sur-Nère se sont retrouvés le 14 décembre pour l'assemblée générale de leur syndicat autour de leur secrétaire Stéphane Carré. Cette fin d'année 2012 a permis aux métallos de faire le point sur de nombreux dossiers, mais surtout de se féliciter du développement de notre organisation chez Mécachrome. En effet, de nombreuses adhésions ont été enregistrées entre 2011 et 2012, et les militants se sont fixé comme objectif de faire augmenter le nombre d'adhérents de 50 % en 2013.

Et les métallos de Mécachrome ne devraient pas manquer d'arguments pour ce faire. Plusieurs d'entre eux ont suivi les stages de formation de la Fédération cette année et ils comptent bien mettre ces enseignements à profit. De plus, FO a su s'imposer dans l'entreprise comme l'organisation qui défend l'emploi, les salaires et l'industrie. Ainsi, notre organisation a refusé de signer des NAO au rabais, de même que l'avenant sur le temps de travail, sans oublier l'accord égalité homme femme et l'accord de pénibilité de 2011. « Nous ne sommes pas dans la logique de la signature à tout prix, explique le secrétaire

du syndicat Stéphane Carré. Si un accord est bon pour les salariés, nous sommes preneurs, mais s'il est en leur défaveur non seulement nous ne le signons pas mais en plus nous le combattons. » Fort de cette logique, notre organisation a su obtenir des résultats qu'elle compte bien mettre en avant pour augmenter son audience. FO a ainsi réussi à faire lancer des CQPM et à mettre 6 élèves au CFAI pour former la relève de Mécachrome. Les métallos ont aussi obtenu des primes exceptionnelles pour les heures supplémentaires et ont fait passer la prime du samedi à 70 euros au lieu de 35, sans oublier une prime pour le montage F1 qui sera versé tous les mois. Autre fait marquant : la hausse du budget social, qui est passé de 0,6 % de la masse salariale à 0,7 % et devrait passer à 1 % au plus tard en 2014. En cette année 2013 d'élections professionnelles, FO Mécachrome compte bien poursuivre le travail de terrain qui lui a si bien réussi jusque-là et conquérir de nouvelles voix. L'entreprise cherchant actuellement à recruter des fraiseurs ainsi des tourneurs horizontaux et verticaux, les métallos sauront aussi accueillir les nouveaux salariés.

USM du Rhône : répondre aux inquiétudes



L'USM mise sur le développement syndical.

Les métallos du Rhône se sont réunis le 20 décembre au Palais du Travail de Villeurbanne pour l'assemblée générale de leur USM autour de leur secrétaire Véronique Carrio Fond, et en présence du secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot, du secrétaire de l'UD 69 Pascal Lagrue ainsi que de ses secrétaires adjoints Jean-Claude Jacquier et Pio Vinciguerra, et des anciens secrétaires de l'USM Louis Teisseire et Raphael Cacioppola.

Venus en nombre, les militants rhodaniens ont adopté le rapport d'activité présenté par Véronique Carrio Fond ainsi que le rapport de trésorerie présenté par

Thomas Rodriguez, puis Jean-Yves Sabot a fait un point sur la situation générale et les négociations en cours au niveau national. Les participants se sont retrouvés autour des mots d'ordre que l'USM s'est fixée : donner la priorité au développement syndical et renforcer la présence de FO à tous les niveaux. Nul doute que cette équipe très soudée saura y parvenir. Les élections TPE ont également été évoquées. Leurs résultats sont d'ailleurs tombés le lendemain de l'AG : dans la région Rhône-Alpes, notre organisation a conquis 13,46 % des voix (8,56 % cadre et 14,02 % non cadre).

Profitant de cette assemblée générale qui se déroulait le matin, notre organisation a tenu l'après-midi même une coordination régionale des USM de la région Rhône-Alpes ainsi qu'une réunion autour du secteur des poids-lourds, très fortement implanté sur ce territoire avec la présence de Renault Trucks, Fiat, Evobus ou encore FPT. « Cette réunion faisait suite à la demande de rendez-vous que nous avons adressé en novembre au ministre du Redressement productif afin d'échanger avec lui sur nos inquiétudes quant à l'évolution du secteur », explique Jean-Yves Sabot. Ces préoccupations ont d'ailleurs trouvé une confirmation dans l'annonce réalisée par Renault sur son désengagement de la filiale Renault Trucks. Pour notre organisation, voir un groupe français désertir le domaine du poids-lourd constitue un signal particulièrement négatif envoyé à l'ensemble de la filière automobile française, qui a en ce moment plus que jamais besoin d'être soutenue et encouragée. FO Métaux compte d'ailleurs bien poursuivre son action dans ce domaine.

Pour FO, les retraités ne sont pas des nantis

Comme un leitmotiv, dès qu'il est question de trouver de l'argent, les retraités se retrouvent en ligne de mire. Nous avons déjà subi cette même "attaque" en avril 2012, pendant la campagne électorale. Tant de gaspillage de l'argent public se découvre au fil des rapports et se compte par dizaines de milliards d'euros. Cela en devient indécent de soumettre les retraités à la vindicte populaire en les faisant passer pour des nantis et, qui plus est, avec des arguments erronés.

Ne dit-on pas que 65 % des retraités sont issus des milieux "populaires", donc pas vraiment des "nantis" ? Ils vivent dans une relative "fragilité sociale" avec un revenu médian de 1 100 euros par mois, avec notamment les femmes qui se retrouvent en dessous du seuil de pauvreté soit 924 euros par mois.

Le taux de remplacement se réduit de plus en plus (65 % selon l'OCDE) depuis la loi

de 1993 (passage des 10 meilleures années à 25).

Les retraités "propriétaires" sont aussi cités mais ceux dit "populaires" sont aussi fragilisés par leur patrimoine. Ils disposent d'un patrimoine difficilement cessible, car souvent vétuste et éloigné des zones touristiques ou d'activité, donc susceptibles de renforcer leur précarisation. Un peu moins de 40 % des propriétaires occupants sont en France des propriétaires précaires (éligibles aux aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, de l'ordre de 60 % des plafonds HLM).

Enfin, une majorité d'entre eux sont entourés par des enfants et petits-enfants qui subissent la précarisation et le pessimisme social. Avec leurs revenus modestes, les retraités "populaires" se retrouvent souvent à soutenir leurs cadets. Parfois sur trois générations, car ils sont les seuls à avoir un revenu régulier.

Bien sûr, comme pour les actifs, il existe une minorité aisée, voire très aisée, mais de là à mettre tous les retraités dans cette catégorie il y a un pas que nous ne pouvons pas franchir.

Nous rappellerons aussi, comme pour les actifs, que les revalorisations de pensions sont depuis des années en dessous de l'inflation tout en subissant les mêmes hausses de loyer, du coût des soins, du coût de la vie en général et des hausses d'impôts pour ceux qui en payent.

Peut-être une bonne nouvelle concernant la dépendance ? Il y aurait une volonté de ne pas en donner gestion et financement au secteur privé, une affaire à suivre avec vigilance.

La commission des retraités du syndicat des métaux de la Région Parisienne

Paris le 4 octobre 2012

La crise n'entame pas le dynamisme de FO dans le Haut-Rhin

Grosse journée que le 14 décembre dernier pour les métallos du Haut-Rhin, puisqu'ils tenaient ce jour-là deux réunions en une : celle de leur USM et celle des Métaux du Haut-Rhin. Ils se sont donc réunis à l'Union Départementale, à Mulhouse, de leur secrétaire Pierre Lohez, qui effectuait ses dernières assemblées générales à ce poste, et en présence du secrétaire fédéral Frédéric Souillot.

Les militants le savent, la situation industrielle dans leur département n'est pas au beau fixe. La locomotive PSA Mulhouse et les deux sites du sous-traitant Faurecia sont lourdement impactés par le plan que le constructeur a présenté l'été dernier. « Vu la conjoncture et l'état d'esprit des employeurs, les négociations salariales risquent d'être diffi-

ciles », s'inquiète Jean-François Ansel, qui prend la relève de Pierre Lohez à la tête des deux structures. Mais notre organisation conserve son dynamisme, comme l'a expliqué Pierre en rappelant que l'USM était composée de 13 syndicats et du syndicat des Métaux, qui compte actuellement 25 sections d'entreprise et la section des isolés.

Jean-François Ansel a également présenté un état du résultat des négociations sur les salaires menées au niveau du département depuis 2003 et a rendu compte des avancées obtenues grâce à la signature FO. La délégation 2013 sera composée de Jean-François Ansel, Pascal Andres, Michel François ou un autre représentant de PSA Mulhouse désigné par le syndicat, Alain Debski et Pascal Cortese, qui remplacera un éventuel absent. Jean-François est aussi revenu sur les CQPM, où FO a participé à 28 opérations sur 46. Un point sur les formations effectuées par les salariés de la métallurgie a été présenté à l'assemblée. Les militants ont par ailleurs été informés que les formations fédérales se dérouleront à nouveau sur le département et notamment la formation « Nouveaux Elus/Nouveaux Responsables », qui se tiendra à l'UD 68 au mois de septembre 2013. Enfin, Jean-François Ansel a fait un point

sur les élections TPE et la campagne menée par notre organisation. Il a remercié les nombreux militants qui se sont portés volontaires pour distribuer le tract réalisé par la Fédération FO de la métallurgie, distribution qui a été rendue possible grâce au fichier des Très Petites Entreprises du département fourni par la Fédération. Les résultats sont tombés le 21 décembre : en Alsace, notre organisation a remporté 15,93 % des voix (7,9 % cadre et 16,63 % non cadre).

En conclusion de cette journée bien remplie, Frédéric Souillot a chaleureusement remercié Pierre Lohez pour les années qu'il a consacrées à l'USM et aux Métaux du Haut-Rhin, dont il avait accepté de prendre la tête, sortant pour l'occasion de sa retraite, et lui a souhaité d'en profiter à nouveau le plus longuement possible.

Le nouveau bureau de l'USM

Le nouveau bureau élu est composé de : Jean-François Ansel (secrétaire), Pascal Andres (secrétaire adjoint), Jean-François Nehr (trésorier), Chantal Hauptmann (trésorière adjointe) et Jean-Marie Munsch (archiviste).

Le nouveau bureau des Métaux

Le nouveau bureau élu est composé de : Jean-François Ansel (secrétaire), Brigitte Nam (secrétaire adjointe), Chantal Hauptmann (trésorière), Joël Hillmeyer (trésorier adjoint) et Pascal Granger (archiviste).

Bulletin d'adhésion

Je désire adhérer au syndicat FO Métaux le plus proche ou prendre contact avec FO Métaux :

A retourner à :

Fédération FO de la métallurgie
9, rue Baudoin
75013 Paris (Tél. 01 53 94 54 00)

Nom :Prénom :
Adresse :
Code postal :Tél. :
Entreprise :

Région Parisienne : dernière ligne droite avant le congrès

Le Syndicat FO des Métallurgistes de la Région Parisienne a organisé le 17 janvier sa réunion annuelle de ses trésoriers de sections dans les locaux de la Fédération, autour du trésorier fédéral Hervé Perier, du secrétaire du Syndicat Philippe Fraysse, du secrétaire adjoint Denis Bieber et de son trésorier Michel Fortin.



La réunion des trésoriers a fait le plein.

Après la présentation des vœux, Philippe Fraysse a mis en évidence la nouvelle donne résultant de la loi du 20 août 2008 et liée à l'introduction d'un nouveau critère de représentativité syndicale : celui de la transparence financière. Il se traduit par des obligations légales de tenue, de présentation, d'approbation et de publications des comptes très précises, dépendant du montant des ressources dont dispose la structure syndicale. Et si notre organisation a toujours considéré cette loi comme liberticide, elle est aujourd'hui en vigueur et il faut la respecter pour continuer d'exercer l'action syndicale. Philippe a précisé que c'est au syndicat qu'il sera demandé d'être conforme par rapport à la loi et que les sections du syndicat n'auront aucune obligation supplémentaire si ce n'est de respecter les statuts. La Fédération a réalisé un important travail d'informations en 2011 sur ce point avec 8 réunions régionales d'explications des nouvelles règles comptables. Elle a aussi réalisé un guide de la trésorerie (disponible sur www.fo-metaux.org) ainsi qu'un logiciel comptable développé spécialement à l'usage des syndicats. Philippe a également rap-

pelé la création en 2012 du nouveau module de formation « Organiser son syndicat » et consacré à ces questions.

Succession

« 2013 sera, pour notre syndicat, un moment de passage, a déclaré Philippe. Notre congrès, qui aura lieu le 7 mars 2013 à la Confédération va officialiser un double passage de flambeau puisque je ne postulerai plus au poste de secrétaire général de notre syndicat et que Michel Fortin, trésorier de notre syndicat depuis de longue date, en fera de même. La roue tourne, je vais bien sûr rester à la Fédération et m'investir encore plus dans mon rôle de secrétaire fédéral responsable de la branche « Aéronautique » et Michel va prendre d'importante responsabilité au niveau interprofessionnel dans la Formation. Je souhaite à Denis ainsi qu'à la future équipe toute la réussite possible. Et celle-ci pourra toujours compter sur mon aide. » Michel Fortin a exprimé sa confiance en l'avenir, remercié l'ensemble de l'équipe qui lui a fait confiance lors de toutes ces années et rappelé à tous qu'il ne serait jamais bien loin.

Il a ensuite présenté un récapitulatif de la situation du syndicat en 2012 en prenant 2011 en référence. « On constate une stabilité (prise de timbres) sur la majorité de nos départements, a-t-il révélé. Néanmoins nous devons continuer de nous développer là où nous sommes présents et créer de nouvelles implantations. » Il a par ailleurs constaté que le plan de développement mis en place par le syndicat porte ses fruits en analysant les derniers résultats d'élections professionnelles. Enfin, suite à de multiples demandes, le syndicat des Métallurgistes de la Région Parisienne va mettre en place, pour les volontaires, un système de prélèvement automatique. « Attention, a précisé Michel, le contact avec vos adhérents est un élément essentiel dans la vie de votre section, ne le perdez jamais de vue. »

Denis Bieber a détaillé le dispositif, qui constitue une piste de syndicalisation à ne pas négliger. « Pour être efficace, ce dispositif demandera une certaine rigueur de fonctionnement », a-t-il martelé. Il est ensuite revenu sur les résultats des élections TPE, qui consolident la troisième place de FO avec 15,25 % des voix, et notamment sur les résultats en Île-de-France. Il a remercié l'ensemble des militants qui se sont mobilisés pour ces élections et rappelé que la représentativité du Syndicat était en progression.

Enfin, le trésorier fédéral Hervé Périer est intervenu pour rappeler les bases de la transparence financière avec, entre autres, la publication des comptes des syndicats au titre de 2012, une obligation pour tous. Il a également informé les participants qu'un module de formation complémentaire « technique et pratique, sur les questions de trésoreries (maîtrise du logiciel FO Métaux) » verra voir le jour en 2013, avec une première session du 4 au 6 juin.

FO remporte 15,25 % des voix lors des élections TPE

Au terme d'une campagne électorale de près d'une année, notre organisation arrive en troisième position -voire en deuxième position suivant les régions- aux élections dans les TPE avec un score de 15,25 %. Un résultat qui marque une stabilisation par rapport aux élections prud'homales, là où les autres organisations syndicales enregistrent un recul. Explications.



La majorité des salariés a privilégié le vote par correspondance.

Les élections dans les Très Petites Entreprises (TPE) sont enfin terminées. Les résultats sont tombés à la veille des vacances, le 21 décembre. FO a su conquérir 15,25 % des voix (8,78% chez les cadres et 15,86% chez les non cadres), pour un taux de participation assez faible de 10,38 % pour 4 614 653 inscrits. Ces résultats marquent l'aboutissement de plus d'une année de travail pour notre organisation, qui a été impliquée dans toutes les étapes du scrutin jusqu'à la dernière minute des opérations de dépouillement. Informer les salariés de la tenue de ces élections, concevoir et réaliser des supports papier (tracts, flyers, encarts...) et numérique (clips vidéo, page facebook, blog, compte twitter...) pour mettre en avant l'action de FO à leur service, mener une campagne nationale pour permettre à tous les salariés -syndiqués et non syndiqués- de prendre la mesure de l'importance de ce vote : la Fédération FO de la métallurgie a été présente et active sur tous les fronts.

Il faut dire que l'opération était d'envergure. Pour la première fois, près de 4,6 millions de salariés des TPE étaient appelés à voter pour une organisation syndicale sur sigle. Le ministère du Travail, et plus particulièrement la Direction Générale du Travail (DGT), qui gère habituellement les élections prud'homales, a pris en charge tous les aspects logistiques de l'événement. Impression des

bulletins, enveloppes et programmes des organisations syndicales (en ayant en plus à gérer les retards liés à certains recours juridiques et au décalage postaux avec les Départements d'Outre-Mer), envoi puis réception des votes par correspondance, dépouillement... Il aura fallu repousser d'une petite semaine la date de clôture du scrutin mais l'opération aura été rondement menée.

Stabilité

A la veille des vacances, sous la surveillance de représentants des organisations syndicales, dont un représentant de notre Fédération, une équipe d'une centaine de personnes a dépouillé les votes par correspondance dans un centre de Rungis. Ils ont traité presque 400 000 plis (l'équivalent de 50 semi-

remorques, d'après les chiffres du ministère du Travail), les votes par correspondance ayant représenté plus de 80 % des suffrages. L'élargissement s'est fait via des machines pour le tri et l'ouverture des enveloppes. Retour à l'humain pour l'extraction des bulletins puis nouveau passage par des machines équipées de scanner pour collecter les résultats et les stocker sur des serveurs informatiques scellés sous contrôle d'huissier. Un bureau de vote était également en place pour se prononcer sur les bulletins litigieux. Ces résultats dénotent pour FO une stabilisation, eu égard à ceux obtenus aux élections prud'homales de 2009. A noter, à titre de comparaison, que la CGT enregistre une baisse de 4% et la CDFT une baisse de 2%.

Ce score n'aurait pas été possible sans la forte implication des métallos, qui n'ont ménagé ni leur temps ni leurs efforts pour relayer les messages conçus par la Fédération et la Confédération. Les résultats par branches professionnelles ne seront connus que dans le cadre de leur agrégation, fin mars 2013, avec les résultats des élections dans les entreprises de 11 salariés et plus et aux chambres d'agriculture. Quel que soit le résultat final, FO continuera de défendre toujours mieux et toujours plus l'industrie et ses salariés. La Fédération FO de la métallurgie remercie les salariés qui lui ont témoigné leur confiance en votant FO lors de ces élections.



Notre organisation était présente à toutes les étapes du processus.

Les apprentis :

L'apprentissage est un contrat de travail particulier, mais un contrat de travail une activité au profit de l'employeur, mais également à suivre la formation objet les autres salariés, tant qu'ils n'entrent pas en contradiction

Quel est le statut d'un apprenti ?

C'est un salarié à part entière. Il bénéficie en plus d'une « carte d'étudiant des métiers » lui permettant d'accéder à certaines réductions propres aux étudiants.

L'apprenti bénéficie-t-il de tous les avantages existant dans l'entreprise ?

Les conventions collectives de branche, les accords d'entreprise, les usages et les engagements unilatéraux de l'employeur s'appliquent aux apprentis dans les mêmes conditions que pour les autres salariés, à quelques aménagements près (art. L. 6222-23 CT). Par exemple, il doit bénéficier d'une prime de vacances ou d'une prime de 13ème mois attribuée à tous les salariés. Il peut également bénéficier de l'intéressement si l'accord concerne tous les salariés, ou de la prise en charge par l'employeur du transport domicile-travail. Ce n'est que dans le cas où l'avantage ne bénéficie qu'à une catégorie particulière de salariés, dont l'apprenti ne remplit pas toutes les conditions objectives, qu'il peut être exclu de son bénéfice.

L'apprenti peut-il voter dans l'entreprise ?

Oui, s'il remplit les conditions d'âge et d'ancienneté, il est à la fois électeur et éligible. En revanche, les apprentis ne sont pas pris en compte dans le calcul des seuils d'effectifs pour déterminer les institutions représentatives à mettre en place ou le nombre de sièges.

L'apprenti est-il couvert par la sécurité sociale ?

Oui, il bénéficie de la même couverture sociale que les salariés de l'entreprise (régime général de la sécu-

rité sociale et non pas régime spécial des étudiants). A l'issue du contrat d'apprentissage, il bénéficie même de la portabilité des droits à la complémentaire santé et de la prévoyance souscrite dans l'entreprise, pour peu qu'il y ait travaillé au moins 6 mois. Il relève également du régime des accidents du travail et des maladies professionnelles, aussi bien pour les périodes passées dans l'entreprise que pour celles passées en centre de formation.

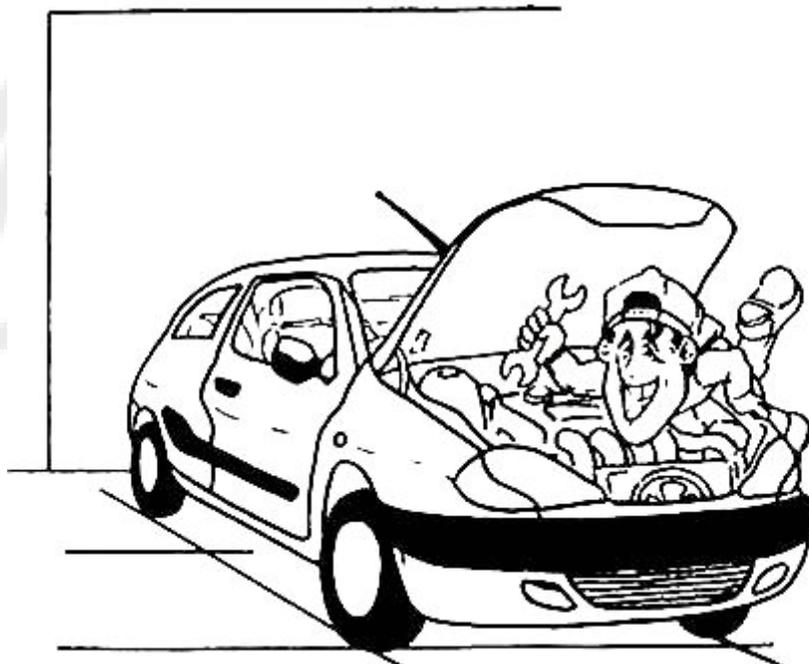
L'apprenti est-il aux 35 heures ?

Oui, il est soumis à la durée légale du travail et à l'horaire collectif pratiqué dans l'entreprise. Sont comptées comme temps de travail effectif les périodes passées en centre de formation et celles passées en entreprise. Il existe des règles spécifiques liées à la durée du travail, notamment pour les apprentis mineurs. Par exemple, le temps de travail de ces derniers ne peut pas

excéder 8 heures par jour ni 35 heures hebdomadaires. Ils ne peuvent pas, en principe, travailler le dimanche, la nuit, ou les jours fériés. Mais des dérogations existent en fonction des secteurs d'activité.

L'apprenti a-t-il droit aux congés payés ?

Oui, ils bénéficient d'au minimum (selon les conventions et accords applicables) 2,5 jours de congés par mois de travail. Toutefois, quelle que soit leur ancienneté dans l'entreprise, les apprentis âgés de moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente ont droit, s'ils le demandent, à 30 jours de congés. Les apprentis ont également droit aux congés pour événements familiaux. Il existe une autre spécificité : les apprentis ont droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables rémunéré, à prendre dans le mois qui précède les épreuves de l'examen en cours de préparation.



des droits à part entière !

avant tout. En le signant, le jeune s'engage non seulement à fournir du contrat. Mais dans l'entreprise, il doit bénéficier des mêmes droits que avec les dispositions spécifiques à l'apprentissage.

Existe-t-il une rémunération minimale pour les apprentis ?

La loi fixe des pourcentages minima du SMIC variant selon l'âge et la progression dans le cycle de formation :

Année du contrat	Salaire minimum en % du SMIC		
	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 ans et +
1 ^{ère}	25%	41%	53%
2 ^e	37%	49%	61%
3 ^e	53%	65%	78%

Dans la branche de la métallurgie, ces minima ont été améliorés. L'accord signé le 1^{er} juillet 2011 par FO sur la formation professionnelle prévoit une double garantie :

- Les pourcentages du SMIC sont augmentés :

Année du contrat	Salaire minimum en % du SMIC	
	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans et +
1 ^{ère}	35%	55%
2 ^e	45%	65%
3 ^e	55%	80%

- Dans tous les cas, sur l'année, les jeunes ne peuvent pas être rémunérés moins que la rémunération annuelle garantie fixée dans la branche et correspondant à leur classement. Pour cela, en fonction de la qualification des tâches qu'ils vont effectuer dans l'entreprise, les apprentis sont classés en 3 groupes. Ces groupes vont déterminer la rémunération annuelle garantie qui leur sera applicable :

- . groupe 1 : rémunération minimale liée au coefficient 140
- . groupe 2 : rémunération minimale liée au coefficient 170
- . groupe 3 : rémunération minimale liée au coefficient 215

Ces rémunérations sont-elles imposables ?

Ces salaires sont exonérés de l'impôt sur le revenu dans la limite du SMIC annuel. Cela vaut également pour les parents de l'apprenti s'il est encore déclaré à leur charge.

L'apprenti a-t-il droit aux allocations chômage ?

Oui, s'il a été en activité au moins pen-

dant 4 mois et que la fin de contrat ne lui est pas imputable.

Dans quels cas un contrat d'apprentissage peut-il être rompu ?

Le contrat peut être rompu librement par chaque partie dans les deux premiers mois. Passé ce délai, la rupture anticipée n'est possible que dans certains cas :

- Par commun accord entre l'apprenti et l'employeur ;

- Par résiliation prononcée par un juge à la demande d'une des parties en cas de faute grave, manquements répétés d'une des parties à ses obligations ou inaptitude de l'apprenti à exercer le métier;

- A l'initiative de l'apprenti en cas d'obtention du diplôme ou du titre qu'il préparait (dans ce cas, il doit en informer l'employeur 2 mois avant).

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Le mot du mois

Salaire

Que le mot « salarié » vienne de « salaire » ne surprendra personne. Mais le terme de « salaire » lui-même ? Là, c'est plus inattendu. D'abord parce que le mot latin *salarium*, que le français a emprunté vers 1260, ne concernait à l'origine que les soldats et les mercenaires. Plus surprenant encore, son étymologie le rattache au mot « sel ». Il désignait en effet la ration de sel accordée au militaire en paiement de ses services, puis plus tard l'indemnité en argent qui lui servait à l'acheter, et plus généralement à se fournir en vivres.

Le sel était donc si important chez les Romains ? Oui, et il l'est resté dans d'autres civilisations, car il servait non seulement à accompagner certaines nourritures, mais d'abord à conserver les aliments : il permettait de fabriquer des salaisons, de sécher poissons et viandes douces, sans parler de son rôle de composant nutritif pour le bétail. Sa production et sa commercialisation ont d'ailleurs été souvent encadrées par la puissance publique pour éviter la spéculation ; il a même parfois servi de monnaie dans l'antiquité. On sait d'ailleurs qu'au moyen âge le sel était en France un monopole royal. Conservé dans des greniers spécifiques, il supportait une fameuse taxe, la gabelle.

Si le mot « salaire » s'est étendu à la rémunération des ouvriers sous l'ancien régime, puis de l'ensemble des travailleurs à partir de la Révolution, son étymologie « salée » demeure dans le mot « solde », qui reste propre aux militaires.

Si le DRH de l'entreprise s'aventure à partager votre table à la cantine, n'hésitez donc plus à lui dire : « Passe-moi le sel ! »



Mots croisés n° 516

Horizontalement

A. Traduit l'agacement ou la douleur. B. Ne s'est donc pas faite sans peine. C. En tête des adhérents. Groupe défenseur des sans-logis. D. Un homme à plats. E. Voyelles. Abréviation qu'il vaut mieux ne pas connaître. Négation insulaire. F. Un arrêt sur image lui fut fatal. G. Se démène pour ne pas sombrer. Il a beaucoup plus qu'un grain. H. Consonne double. En amont. Un peu de beige. I. Vulgaire cheveu. À l'origine de bien des rumeurs. Syndicat d'enseignants. J. Les grands maux l'attendent des grands remèdes.

Verticalement

1. On la trouve parmi les bois. 2. Un tel élément n'est pas à approcher. 3. En librairie. Partie du tronc. Consonne double. 4. Son côté pétillant plaît beaucoup. Ces initiales remplissent les rues. 5. Où l'on trouve une fameuse petite maison. Ancienne langue. 6. Village de l'Aisne détruit pendant la grande guerre. Recueil de bons mots. 7. Possessif. Instrument de capture utile à ceux qui étaient à l'ouest. 8. Nom savant du mille-pattes. Dans la neige. Note. 9. Tomber dessus est toujours désagréable. Article. Prend donc son temps. 10. Article de la mort.

Solution du n° 515

C	O	N	T	R	O	L	E	U	R
A	D	I	E	U	X	N	I	E	
N	E	T	T	O	Y	A	G	E	S
N	O	U	D	U	E	I			
I	N	S	U	E	L	L	E	S	
B	A	C				N	U	I	T
A	C	H	A	R	N	E	R	A	
L	R	E	A	S	E	I	N		
E	E	I	D	E	O	T			
S	E	R	P	E	N	T	I	N	S

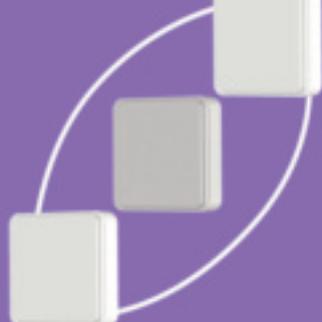
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C			■				■		■	
D										
E			■	■	■			■		
F								■		
G						■				
H			■		■			■		
I				■			■			
J										

Sudoku

	8	6	7					
3	7	5			8			
		2			4			
	1					4		
	5		2	8	7		3	
		7						2
			3			5		
			9			8	1	4
					2	9	7	

Solution du n° 515

6	1	9	8	4	3	2	5	7
2	3	5	1	9	7	4	6	8
8	7	4	2	6	5	1	3	9
1	5	8	7	2	9	6	4	3
3	2	7	6	8	4	5	9	1
4	9	6	3	5	1	7	8	2
5	6	1	9	3	2	8	7	4
7	8	3	4	1	6	9	2	5
9	4	2	5	7	8	3	1	6



Mutuelle
MIASC
www.mutuelle-miasc.fr



Vous êtes à la recherche
d'une mutuelle à **taille humaine**
ayant les **valeurs mutualistes**
et ce, **sans aucune discrimination ?**

La mutuelle MIASC
est faite pour vous...

Vous avez besoin de vous assurer ?

Forte de 45 ans d'expérience dans le domaine de la santé, nous vous proposons un large éventail de couverture santé que vous soyez en Individuel, en famille, que vous ayez – de 25 ans ou bientôt retraité, la mutuelle MIASC répond à vos besoins.

Vous êtes déjà assuré ?

Découvrez nos renforcements grâce à nos **Options sur-complémentaires RO-14/RO-15**. De nombreuses conventions ont été mises en place auprès des acteurs de santé, ce qui vous permet de bénéficier du tiers payant (hôpital, opticien, dentiste...)



**Bien se soigner
doit rester
à votre portée !**

www.mutuelle-miasc.fr



MIASC - 38, rue Louis Rouquier 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX
Tél : 01 47 33 02 69 • Fax : 01 47 33 40 96 • courriel : contact@mutuelle-miasc.fr



UNION DES MUTUELLES SOLIDARITÉ MÉTALLURGIE



La force mutualiste

“Créée à l’initiative de militants FO, l’Union a la vocation de fédérer et de rendre les mutuelles de la Métallurgie plus solidaires, donc plus présentes sur la scène de la protection sociale où pèsent des risques de plus en plus lourds.”

Frédéric Homez, *Président de l’Union*



UNION DES MUTUELLES SOLIDARITÉ MÉTALLURGIE

9, rue Baudoin 75013 Paris - Tél. : 01 53 94 54 35 - Fax : 01 45 83 78 87
umsm@dial.oleane.com

